



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



France  
**Rénov'**

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat



## Le DPE

Le diagnostic de performance énergétique (DPE) est un **document synthétique d'information** qui comprend :

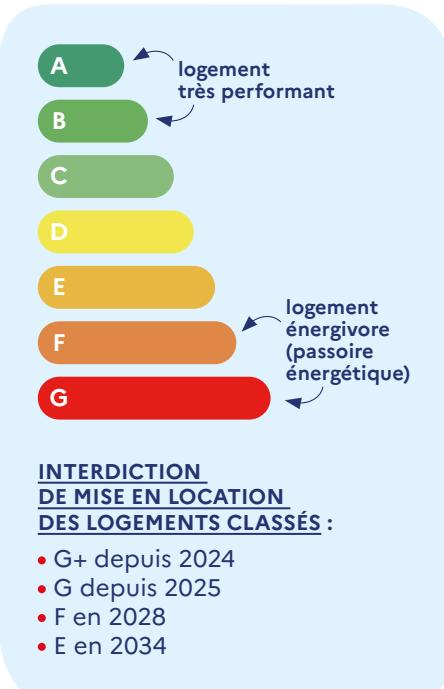
1

une estimation de la **consommation énergétique moyenne** du logement et des émissions de gaz à effet de serre

- Il attribue une étiquette énergétique entre **A** (logement très performant) et **G** (logement énergivore).

2

les principales **sources de gaspillage d'énergie** (murs, toiture, chauffage, ventilation, fenêtre ou sol)



✓ Valable 10 ans (pour les DPE réalisés à partir de juillet 2021)

### QUAND RÉALISER UN DPE ?

- Vous voulez vendre un logement ?  
Il est obligatoire de fournir un DPE à l'acquéreur.
- Vous voulez louer un logement ?  
Il est obligatoire de fournir un DPE au locataire.

Vous cherchez un professionnel pour réaliser un DPE ou un audit énergétique ?

## L'audit énergétique

L'audit énergétique est un **document de préconisation de travaux** de rénovation énergétique qui comprend :

1

un **bilan détaillé** des consommations énergétiques et des sources de gaspillage basé sur une analyse du bâti et des installations

2

plusieurs **scénarios de travaux** permettant de réduire la consommation d'énergie du logement et de gagner en confort

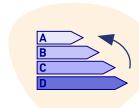
### CHAQUE SCÉNARIO DE TRAVAUX PRÉCISE :



- la description des travaux et une estimation de leur coût



- les économies estimées sur les factures d'énergie grâce à la rénovation



- l'étiquette énergétique avant et après travaux



- les aides financières disponibles

✓ Valable 5 ans

### QUAND RÉALISER UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE ?

- Vous voulez vendre un logement classé **E**, **F** ou **G** ?  
Il est obligatoire de fournir un audit à l'acquéreur.
- Vous voulez bénéficier d'une aide pour votre rénovation énergétique ?  
Un audit peut être nécessaire, selon les travaux envisagés.  
Renseignez-vous auprès de votre conseiller France Rénov'.

Retrouvez les annuaires des professionnels sur le site [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr).



# France Rénov'

Le service public pour mieux  
rénover mon habitat



Vous hésitez entre réaliser un DPE  
ou un audit énergétique ? **Les conseillers**  
**France Rénov'** sont là pour vous renseigner !

Trouvez l'Espace Conseil  
le plus proche de chez vous  
sur le site [france-renov.gouv.fr](http://france-renov.gouv.fr)



par téléphone  
**0 808 800 700**

Février 2025  
Conception et réalisation : agence 4août  
Impression : Axiom Graphic



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Agence  
nationale  
de l'habitat  
Anah